

Le 5 janvier 2022



Sous le feu du Covid

Par tract du 30 décembre 2021, l'UNSA alertait la Direction sur la légèreté de l'application du télétravail en agences conformément aux mesures gouvernementales.

Faute d'avoir obtenue une réponse satisfaisante à nos demandes, l'UNSA contrairement à certains, a préféré agir plutôt que de menacer une Direction sourde à nos revendications.

C'est pourquoi, le 04 janvier 2022, nous avons adressé ce mail à l'ensemble des inspections régionales du travail, à charge pour eux de les transférer aux inspections départementales là où se trouvent des agences Matmut.



« Lors du premier confinement en 2020, dans un premier temps, l'ensemble des salariés du groupe Matmut ont pu télétravailler et l'ensemble des agences du réseau commercial a été fermé, les salariés travaillant majoritairement de leur domicile avec leurs propres outils informatiques.

Quelques salariés ne pouvant pas télétravailler, faute de moyens et/ou vulnérables, sont passés en activité partielle. Après quelques semaines, des volontaires sont retournés sur site puisqu'ils n'avaient pas d'outils de travail mais les agences sont restées fermées au public.

Cela n'a pas entravé la marche de l'entreprise qui a obtenu des résultats dignes de ceux de 2019 qui ont été exceptionnels.

Depuis, tous les salariés ont été équipés d'outils informatiques nomades et peuvent donc si nécessaire travailler à distance et même recevoir et passer des appels téléphoniques.

Pour les agences, depuis le début de la pandémie, les assurés se déplacent de moins en moins et font majoritairement leurs démarches par téléphone. Le télétravail est donc possible en agence pour ceux qui souhaitent y accéder, notamment en roulement pour permettre aux assurés qui le souhaitent d'obtenir un RDV en présentiel.

Le télétravail en agence permettrait la réduction du brassage des populations afin de limiter la propagation du virus.

Pourtant notre Direction continue à freiner des 4 fers pour octroyer le télétravail aux salariés des agences au seul motif qu'il faille maintenir l'accueil physique des sociétaires, ce qui est faisable avec un roulement des salariés.

Lors des dernières FAQ, la Direction donne du télétravail au compte-gouttes, soit :

NOUVELLES MESURES APPLICABLES DEPUIS LE 3 JANVIER 2022

	Salariés en télétravail habituel	Salariés sans télétravail habituel
Cas général	Conditions actuelles de l'accord (jusqu'à 2 jours de TT habituel) + 2 à 3 jours de TT supplémentaires obligatoires afin d'assurer une seule journée de présence sur site par semaine	4 jours de TT exceptionnel obligatoires sauf métiers non télétravaillables afin d'assurer une seule journée de présence sur site par semaine
Agences	Réception sur rendez-vous préconisée avec régulation locale de la présence si nécessaire Conditions de l'expérimentation + 1 jour par mois pour les agences de 5 ou 6 salariés + 2 jours par mois pour les agences de 7 salariés ou plus Conformément à l'accord collectif du 15 décembre 2021	Pas de TT hors expérimentation, pour maintenir l'accueil physique des sociétaires
Itinérants	Travail à distance très fortement recommandé (visites sur site exceptionnelles)	
Managers*	Conditions actuelles de l'accord (+ 8 jours supplémentaires - accord du 15/12/21) + 2 à 3 jours de TT supplémentaires obligatoires afin d'assurer une seule journée de présence sur site par semaine	4 jours de TT exceptionnel obligatoires sauf métiers non télétravaillables afin d'assurer une seule journée de présence sur site par semaine

* (hors Directeurs d'Agence - cf. art. 4.3.2 de l'accord TT du 01/10/2020)

Sachant que la majorité des agences (moins de 5 salariés/site) n'a pas accès au télétravail habituel, nous sommes donc loin du compte par rapport aux demandes du gouvernement.

Dès le 28 décembre 2021, l'UNSA a alerté la Direction sur cet état de fait et a attendu que celle-ci prenne des mesures à la hauteur d'une telle entreprise.

A la lecture de la nouvelle et dernière FAQ, rien n'ayant vraiment bougé, nous tenions à vous alerter sur la situation qui peut mettre en danger nos collègues alors que le télétravail est possible pour ces salariés.

C'est pourquoi, l'UNSA vous sollicite afin d'effectuer des contrôles en région dans les agences Matmut afin d'y constater l'application, ou la non-application, des mesures gouvernementales. »

A la Matmut, force est de constater que la nouvelle Direction est de plus en plus hermétique, elle trace sa route sans regarder les dégâts collatéraux dont elle est responsable.

Nous sommes actuellement face à une Direction qui se gargarise de signer de beaux Accords où elle prône la bienveillance, les valeurs mutualistes et humaines et avec un soi-disant dialogue social qui n'en est pas un puisqu'en fin de compte, elle fait ce qu'elle veut et comme elle veut !

Ce qui compte pour la Direction, ce sont les résultats financiers du Groupe et elle fait fi dans les faits de tout ce qu'elle écrit dans les accords !



Serait-ce parce qu'ils seraient rémunérés à la casse sociale qu'ils engendrent par des mesures d'économies drastiques sur le dos des salariés voire même sur leur santé ?

« Mettre en place le dialogue social demande des efforts et l'entretenir en demande plus encore »

Alain Leblay
Consultant RH
Conférencier
Formateur



**A l'UNSA, notre devise
c'est agir pour vous
et seulement pour vous !**



Scannez-moi avec
votre téléphone !

UNSA-Matmut tél. 06 09 87 01 97
Courriel : unsa.matmut@gmail.com
Internet : <http://www.unsa-matmut.com>

